

4/2023

# DELIBERATIONS COMMUNE D'ISSÉ (LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 13/01/2023

Reçu en préfecture le 13/01/2023

Affiché le

ID : 044-214400756-20230112-7\_2023-DE

Nombre de conseillers  
en exercice .....14  
présents .....9  
votants .....11

L'an deux mil vingt-trois, le **DOUZE JANVIER**  
à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ,  
dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 janvier 2023

## PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc      PIERRISNARD Béatrice      LE BOULER Cédric      CHIRADE Brigitte      GRIMAUD Sylvie  
HUGRON Dominique      MARTIN Yves      RAIMBAUD Nelly      RIOTTE Sandrine

ABSENTS EXCUSÉS : BOMMÉ Jean-Paul donne pouvoir à PIERRISNARD Béatrice ; HAMON Sylvain donne pouvoir LE BOULER Cédric

ABSENTS NON EXCUSÉS : GUILLEMOT Tatiana ; DUTERTRE Thomas ; DUMARCHÉ Jérémy

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LE BOULER Cédric

## OBJET :

**7/2023**

**CESSION A M ET MME LE BARH DE LA PARCELLE YB32 SITUEE A LA THIOLAIS**

Par courrier en date du 27 décembre 2022, M. et Mme LE BARH ont adressé en mairie une demande d'acquisition de la parcelle YB 32 à la Thiolais d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> au prix de 5 € / m<sup>2</sup>.

Cette parcelle, bornée il y a de nombreuses années, est aujourd'hui enclavée et n'est plus entretenue par la commune.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- ⇒ Décide de céder à M. et Mme LE BARH la parcelle YB 32 à la Thiolais d'une superficie de 20 m<sup>2</sup> au prix de 5 € / m<sup>2</sup> soit un montant total de 100 €, étant précisé que les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.
- ⇒ Autorise M. le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,  
Jean-Marc LALLOUÉ

